



Simple question - 24_QUE_42 - Loïc Bardet et consorts - Meutes du Pied-du-Jura : information partielle (partiale) de la DGE ?

Texte déposé :

Le 13 mai dernier, à l'occasion d'une soirée publique organisée par le Parc Jura vaudois et la Canton de Vaud, des représentants de la DGE ont expliqué qu'il n'avait pas été possible de demander une régulation proactive d'une meute complète durant l'hiver 2023-2024 en raison du caractère transfrontalier de certaines d'entre elles.

Pourtant, en réponse à la question 23.7883 du conseiller national Laurent Wehrli, le Conseil fédéral a expliqué le 18 décembre dernier que *"la région I "Jura" compte quatre meutes, dont deux sont transfrontalières. Les meutes transfrontalières sont comptabilisées pour moitié, ce qui explique que la région I compte actuellement trois meutes. Ces meutes se trouvent toutes dans le canton de Vaud. Le canton de Vaud pourrait donc tirer entièrement une meute."*

Alors qu'elle est au courant de ceci, pour quelle raison la DGE n'informe-t-elle pas correctement la population de la région concernée ?

Conclusion :

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Anne-Lise Rime (PLR)
3. Florence Gross (PLR)
4. John Desmeules (PLR)